

Accès à l'activité des établissements de crédit et surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

2011/0203(COD) - 26/06/2013 - Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : **Rectificatif** à la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, modifiant la directive 2002/87/CE et abrogeant les directives 2006/48/CE et 2006/49/CE (*directive initialement publiée au JO L 176 du 27.6.2013*).

Les rectifications concernent **l'application** de la directive (article 162) : la date du 31 décembre est remplacée par la date du **1^{er} janvier 2014**.